

ASSOCIATION TRAIL TAFARAY

TRAIL TAFARAY

RÈGLEMENT OFFICIEL INTERNE — 2^{ème} ÉDITION

Dimanche 25 octobre 2026 • Salazana, Commune d'Anjeva

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription, de participation, de sécurité, de classement et de respect de l'environnement applicables à l'édition 2026 du TRAIL TAFARAY.

1. Organisation et identification de l'épreuve

Le TRAIL TAFARAY est organisé par l'ASSOCIATION TRAIL TAFARAY. L'édition 2026 se déroule le dimanche 25 octobre 2026, avec départs et arrivées au terrain de football de Salazana, dans la Commune d'Anjeva. Les quatre épreuves sont individuelles, disputées en une seule étape et sur des parcours balisés de trail en milieu naturel.

2. Les quatre épreuves et l'esprit des parcours

Le TRAIL TAFARAY ne se résume pas à une succession de kilomètres et de dénivelés. Les parcours traversent des villages, des chemins ruraux, des terres cultivées et des paysages où la vie quotidienne des habitants accompagne les coureurs. Chaque boucle invite à courir avec respect : respect du terrain, des cultures, des propriétés, des habitants et de l'histoire des lieux.

3. Zaza Tafariay — 5 km

Parcours familial au départ de Salazana, avec passage par Faliary et retour à Salazana. Très facile, cette épreuve est pensée comme une première rencontre avec l'esprit du trail. Entre le village de départ et Faliary, les enfants découvrent un environnement rural où les chemins relient les communautés et les terres cultivées. L'objectif est avant tout de partager, découvrir et prendre goût à la nature.

Épreuve destinée aux enfants de 5 à 11 ans. Autorisation parentale obligatoire. Les participants de plus de 11 ans ne sont pas classés dans la catégorie Zaza Tafariay.

4. Trail Découverte — 12 km

Environ 514 m de dénivelé positif. Parcours : Salazana → Fandana → Ambohimamory → Ampahimasina → Salazana. Avec une barrière horaire de 5 heures et un poste de contrôle au km 8, cette distance constitue une véritable porte d'entrée vers le trail en montagne.

Le tracé conduit les coureurs à travers plusieurs villages et chemins qui témoignent du lien ancien entre les communautés et les reliefs. De Salazana à Fandana, puis vers Ambohimamory et Ampahimasina, le coureur quitte progressivement le cadre du départ pour découvrir un territoire vivant, avant de retrouver Salazana. Cette épreuve privilégie la découverte, la régularité et le plaisir de courir au contact du paysage.

5. Trail Endurance — 25 km

Boucle d'environ 25 km, avec environ 1 300 m de dénivelé positif et 1 300 m de dénivelé négatif. Parcours : Salazana → Fandana → Ambohimamory → Ampahimasina → Ambohitrombalahy → Ambatomalaza → Ambatomalaza Be → Imerikasinina → Salazana. Barrière horaire : 7 heures. Postes de contrôle aux environs des km 8 et 16.

Le Trail Endurance est une immersion plus profonde dans le territoire. Le passage par Ambohitrombalahy, Ambatomalaza et Ambatomalaza Be rappelle que ces sentiers ne sont pas seulement des lignes de course : ils relient des villages, des familles, des cultures et des lieux de vie. À Imerikasinina, le coureur poursuit son chemin vers Salazana avec une autre perception du relief parcouru. L'endurance, ici, signifie aussi savoir gérer son effort et respecter le territoire traversé. Épreuve réservée aux participants âgés d'au moins 18 ans révolus à la date du 25 octobre 2026.

6. Trail Intense — 35 km

Environ 1 800 m de dénivelé positif. Parcours passant notamment par Fandana, Ambohitrombalahy, Namehana, Ambohitrandriana, Ambatomalaza et Imerikasinina, avec arrivée à Salazana. Barrière horaire : 9 heures. Épreuve réservée aux participants âgés d'au moins 18 ans révolus à la date du 25 octobre 2026.

Le Trail Intense représente le défi majeur de l'édition 2026. Il traverse un ensemble de villages et de reliefs qui donnent au parcours son identité : Fandana, Ambohitrombalahy, Namehana, Ambohitrandriana, Ambatomalaza et Imerikasinina. Au fil des montées, descentes et passages ruraux, le coureur découvre un paysage façonné par les habitants et par le temps. La difficulté sportive impose maîtrise, autonomie, prudence et respect des consignes de sécurité.

7. Accès au site et transport

Les concurrents rejoignent le site de Salazana par leurs propres moyens. Une navette peut être proposée par l'organisation ; ses horaires, points de départ et conditions seront communiqués ultérieurement.

8. Conditions de participation et inscriptions

- Être régulièrement inscrit selon les modalités et délais fixés par l'organisation et disposer d'un dossard officiel.
- Respecter l'âge minimum et les conditions d'accès propres à chaque parcours.
- Pour tout participant mineur, présenter une autorisation écrite du représentant légal. L'organisation peut exiger la présence ou l'accompagnement d'un adulte pour les plus jeunes participants.
- Présenter un justificatif d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition conforme à la réglementation applicable à la date de l'épreuve. À défaut de texte local spécifique communiqué par l'organisateur, l'organisation pourra demander un certificat médical récent de non-contre-indication.
- Accepter sans réserve le présent règlement et les consignes des organisateurs, bénévoles, signaleurs et personnels de sécurité.

9. Équipement obligatoire

L'organisation peut contrôler l'équipement avant le départ et sur le parcours. Chaque concurrent doit disposer au minimum de :

- Sac à dos ou ceinture de trail adaptée.
- Réserve d'eau d'au moins 1 litre.
- Gobelet personnel réutilisable ; aucun gobelet jetable ne sera fourni aux ravitaillements, sauf nécessité de sécurité.
- Sifflet.
- Téléphone portable chargé, avec le numéro de l'organisation enregistré.
- Vêtements et protections adaptés aux conditions météorologiques et au terrain.
- Dossard visible et correctement fixé pendant toute la course.

Selon les prévisions météorologiques ou l'état du terrain, l'organisation peut renforcer ou modifier temporairement la liste du matériel obligatoire. Toute modification sera communiquée avant le départ ou lors du briefing.

10. Départs, balisage, contrôle et barrières horaires

Les départs et arrivées sont situés au terrain de football de Salazana. Les parcours sont balisés ; les concurrents doivent impérativement suivre le balisage et respecter les indications des signaleurs. Des postes de contrôle sont installés selon les caractéristiques de chaque épreuve. Le dépassement d'une barrière horaire entraîne la mise hors course ; le concurrent doit alors suivre les instructions de l'organisation pour rejoindre l'arrivée ou un point de regroupement. L'organisation peut modifier, neutraliser ou interrompre une épreuve en cas de conditions météorologiques, d'incident, de problème de sécurité ou de force majeure.

11. Sécurité, secours et abandon

Des moyens de secours et des bénévoles sont répartis sur le parcours selon le dispositif de sécurité défini par l'organisation. Les concurrents doivent respecter les consignes des secouristes, signaleurs, serre-files et responsables de course.

En cas d'abandon, le coureur doit prévenir l'organisation dès que possible et rejoindre le poste de contrôle ou le point de sécurité le plus proche, sauf impossibilité liée à son état. Tout concurrent en difficulté doit signaler sa situation et porter assistance à une personne en danger dans la mesure de ses possibilités. L'organisation peut retirer un participant pour raison médicale, de sécurité, de non-respect du règlement ou de comportement mettant en danger autrui.

12. Ravitaillement et autonomie alimentaire

Le principe des épreuves est l'autonomie partielle. Des boissons et ravitaillements de type course à pied peuvent être disponibles aux postes définis par l'organisation. Chaque participant reste responsable de sa stratégie d'hydratation et d'alimentation et doit transporter les réserves nécessaires à son effort. Les déchets doivent être déposés dans les zones prévues à cet effet.

13. Respect de l'environnement, des propriétés et des villages traversés

Le TRAIL TAFARAY est une course en milieu naturel et rural. Les participants s'engagent à préserver l'environnement et la tranquillité des villages traversés. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur le parcours.

Chaque coureur doit rester sur l'itinéraire balisé et respecter les cultures, propriétés privées, habitants, animaux, faune et flore. Les chemins traversés sont aussi des lieux de vie et de travail : aucun passage ne doit porter atteinte aux récoltes, clôtures ou biens des riverains. Tout acte volontaire de dégradation de l'environnement ou de nuisance envers les riverains peut entraîner une pénalité ou une disqualification.

Le dossard et les éventuels marquages doivent être retirés ou laissés en place conformément aux instructions de l'organisation.

14. Classements et récompenses

Un classement scratch Hommes et un classement scratch Femmes sont établis pour chaque épreuve chronométrée. Des classements par catégories d'âge peuvent être établis, sauf pour le 5 km Zaza Tafariy, lorsque le nombre de participants le permet.

Les récompenses sont attribuées aux trois premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes annoncée par l'organisation. Une médaille Finisher est remise aux concurrents ayant terminé leur épreuve dans les conditions réglementaires et dans le temps imparti. Un T-shirt Finisher est remis aux concurrents concernés, à l'exception du 5 km Zaza Tafariy.

En cas d'égalité, le classement est départagé selon le temps officiel enregistré par le chronométrage.

15. Catégories d'âge et épreuves autorisées — saison 2026-2027

Pour éviter toute contradiction entre années de naissance et âge réel, les âges ci-dessous sont indiqués au 25 octobre 2026. Les catégories H/F utilisent les mêmes tranches d'âge.

Catégorie	Code H/F	Année de naissance	Âge au 25/10/2026	5 km	12 km	25 km	35 km	Condition particulière
Zaza Tafariy	ZTH / ZTF	2015–2021	5–11 ans	Oui	Non	Non	Non	Autorisation parentale obligatoire
Cadets (*)	CAH / CAF	2009–2013	13–17 ans	Oui	Oui	Non	Non	Autorisation parentale

Catégorie	Code H/F	Année de naissance	Âge au 25/10/2026	5 km	12 km	25 km	35 km	Condition particulière
								pour les mineurs
Juniors	JUH / JUF	2007–2008	18–19 ans	Oui	Oui	Oui	Non	25 km accessible à partir de 18 ans révolus
Espoirs	ESH / ESF	2004–2006	20–22 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Seniors	SEH / SEF	1989–2003	23–37 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Master 1	M1H / M1F	1984–1988	38–42 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Master 2	M2H / M2F	1979–1983	43–47 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Master 3	M3H / M3F	1974–1978	48–52 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Master 4	M4H / M4F	1969–1973	53–57 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	—
Master 5	M5H / M5F	1964–1968 +	58–62 ans +	Oui	Oui	Oui	Oui	—

Règle d'âge : l'âge retenu pour l'édition 2026 est celui atteint au 25 octobre 2026. La participation au 35 km est réservée aux participants âgés d'au moins 18 ans révolus. La participation au 25 km est également réservée aux participants âgés d'au moins 18 ans révolus. Les mineurs autorisés sur les épreuves accessibles aux moins de 18 ans restent soumis à l'autorisation du représentant légal et aux éventuelles mesures particulières de sécurité décidées par l'organisation.

La catégorie Zaza Tamaray est réservée aux enfants de 5 à 11 ans et ne donne pas lieu aux classements par catégories d'âge des autres épreuves.

16. Sanctions et disqualification

Les infractions peuvent entraîner un avertissement, une pénalité, une mise hors course ou une disqualification. Sont notamment concernés : absence ou refus de présenter le matériel obligatoire, abandon de déchets, sortie volontaire du parcours, assistance extérieure non autorisée, fraude ou échange de dossard, comportement dangereux ou antisportif, refus d'obéir aux consignes de sécurité et non-respect d'un contrôle ou d'une barrière horaire. L'organisation peut disqualifier un concurrent après l'arrivée si une infraction est constatée ou signalée et vérifiée.

17. Assurance et responsabilité

L'organisation met en place une couverture de responsabilité civile conformément aux obligations applicables à l'événement. Chaque participant est responsable de sa propre assurance individuelle et de la validité de son aptitude à participer. Les participants sont responsables de leurs effets personnels ; l'organisation ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations, sauf faute qui lui serait légalement imputable. Le concurrent doit rester maître de son comportement, de son matériel et de son effort et respecter les consignes de sécurité.

18. Droit à l'image et communication

La participation au TRAIL TAFARAY implique l'acceptation de pouvoir être photographié ou filmé pendant l'événement dans le cadre de la communication, de la promotion et de l'archivage de l'épreuve, sous réserve des droits et règles applicables. Toute utilisation commerciale spécifique ou cession à un tiers à des fins commerciales fera l'objet des autorisations nécessaires. Pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal est recueillie selon les modalités d'inscription.

19. Modification, annulation et force majeure

L'organisation peut modifier les parcours, horaires, points de contrôle, ravitaillements ou conditions de participation pour des raisons de sécurité, de météo, d'autorisation administrative, d'état des sentiers ou de force majeure. Si l'épreuve doit être interrompue ou annulée pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les modalités éventuelles de report, de remboursement ou de conservation des droits d'inscription seront communiquées par l'organisation.

20. Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au TRAIL TAFARAY valent acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant s'engage à respecter les consignes données avant, pendant et après la course par l'organisation et les personnes mandatées pour assurer la sécurité.

ASSOCIATION TRAIL TAFARAY
Règlement officiel interne — 2ème Édition 2026